

**CONCOURS INTERNE ET TROISIÈME CONCOURS
DE TECHNICIEN TERRITORIAL**

SESSION 2024

ÉPREUVE DE RAPPORT TECHNIQUE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Elaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : RÉSEAUX, VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 29 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes technicien territorial, responsable de la voirie de Techniville, 15 000 habitants. Cette commune rurale a été désignée ville étape de la course du Tour de France en juillet 2024. Le parcours traversera notamment le centre-ville via son artère principale. Celle-ci est bordée de commerces, et dessert les différents quartiers de Techniville.

En vue d'une réunion prochaine avec les organisateurs, le maire souhaite connaître les implications de cet évènement.

Il vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur les impacts du Tour de France en matière de circulation et de gestion de l'espace public.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Tour de France 2018. Routes de France. Mode d'emploi » (extraits) - *Le Tour de France* - 2018 - 8 pages
- Document 2 :** « Cher : les routes du Tour de France cajolées avant le passage du peloton » - Michel Benoît - *francebleu.fr* - 13 juin 2021 - 1 page
- Document 3 :** « Dossier de presse. Le Tour de France à Landerneau » (extraits) - *Ville de Landerneau* - juin 2021 - 7 pages
- Document 4 :** « Tour de France : voyage au coeur des patrouilles qui protègent les routes » - Gabriel Zignani - *La gazette des communes, des départements, des régions* - 20 juillet 2021 - 2 pages
- Document 5 :** « Arrêté du 24 juin 2021 fixant les conditions de passage du Tour de France 2021 dans le département de la Gironde » (extrait) - *Préfecture de la Gironde* - 5 pages
- Document 6 :** « Le Tour de France côté verso. 30 ans d'organisation du Tour par Jean-Louis Pagès, directeur des sites » (extrait) - *Kennes* - 2022 - 2 pages
- Document 7 :** « Arrêté municipal n° 2020/135 réglementant temporairement la circulation et le stationnement. Passage de la course "Tour de France" » - *Mairie de Tournettes-sur-Loup* - 3 août 2020 - 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Dans un souci environnemental, les impressions en noir et blanc sont privilégiées. Les détails non perceptibles du fait de ce choix reprographique ne sont pas nécessaires à la compréhension du sujet, et n'empêchent pas son traitement.

DOCUMENT 1
Tour de France 2018
Routes de France. Mode d'emploi
(extraits)
Le Tour de France

(...)

Rôles et missions des interlocuteurs A.S.O.

Leur rôle est de reconnaître, tout au long de l'année, le parcours des étapes du Tour de France, de préparer les aires de départ, d'arrivée et de gérer avec les autorités (Pays, Ministères, Préfectures, Police, Gendarmerie, Conseils départementaux, SDIS, Communes) le passage du peloton. La priorité est bien entendu donnée à la sécurité des coureurs et du public : les uns et les autres doivent bénéficier tout au long du parcours de la protection des organisateurs et des forces de l'ordre. Le tracé des étapes, s'il dépend prioritairement de critères sportifs, doit aussi tenir compte des impératifs de sécurité et des nécessités techniques. Chaque jour, vos interlocuteurs organisent et coordonnent l'installation des sites de départ et d'arrivée,

la sécurisation du parcours et de la Caravane publicitaire, de même que la mise en place des éléments matérialisant les points de chronométrage, les cols et côtes ainsi que le sprint intermédiaire, avec le souci constant d'optimiser la place et le temps. Sous leur responsabilité sont placés le fléchage départ, arrivée, parcours et itinéraire hors course, les espaces de relations publiques, la tribune de presse radio-télévision, le Village du Tour de France, la rampe de lancement dans les étapes contre la montre, l'arche de départ, le chronopole, le podium protocolaire, la permanence, le centre de presse... Ils assurent l'interface technique et organisationnelle entre collectivités, administrations et A.S.O.

NB : A.S.O. est l'entreprise organisatrice de l'évènement

(...)



L'usage privatif

Le Tour de France bénéficie, par arrêté du Ministre de l'Intérieur, d'un « usage privatif de la voie publique » qui s'étend de l'ouverture de la Caravane publicitaire à la fin de l'échelon course.

Celui-ci est matérialisé par un véhicule d'ouverture de la Gendarmerie Nationale (Garde Républicaine) sur lequel est apposée la mention « véhicule pilote ». Il marque le début de l'usage privatif et précède la Caravane publicitaire. Dans les faits, il s'avère qu'une demi-heure avant le passage de la Caravane publicitaire, l'itinéraire de l'épreuve est déjà pris en compte par les forces de l'ordre et neutralisé à la

circulation du public. Après le passage de l'échelon course, un véhicule de la Garde Républicaine, sur lequel est apposée la mention « fin de course » matérialise la fin de l'usage privatif. La route est rendue à la circulation des usagers un quart d'heure après le passage de ce véhicule, dans le sens inverse de la course et un peu plus tard dans le sens de la course, pour éviter un encombrement derrière le véhicule balai (fin de course). Lors des étapes disputées en contre la montre et des étapes de montagne, l'usage privatif de la route peut durer plusieurs heures selon les contraintes sportives et d'accès (spécificités arrêté préfectoral).



Le Tour de France s'appuie sur une convention signée entre A.S.O. et le Ministère de l'Intérieur permettant la mise à disposition des personnels de la Gendarmerie nationale, de la Police nationale et des pompiers. Il bénéficie, de ce fait, d'une préparation et d'une protection optimale à l'égard des coureurs, des suiveurs et du public.

Les missions principales qui incombent au service d'ordre et de secours sur les sites de départ et d'arrivée sont les suivantes :

- **sécurisation** du parking équipes au départ et à l'arrivée
- **sécurisation** en lien avec l'organisateur des zones publiques
- **protection** de la chaussée avant, pendant et après le passage des coureurs
- **mise en place** de cordons de filtrage au moment de l'arrivée en liaison avec les services d'ordre locaux (gendarmerie et police) et les membres de l'organisation
- **surveillance** des hébergements du Tour de France et plus précisément des établissements qui accueillent les coureurs.
- **pré-positionnement** des moyens de secours à l'attention des populations et des spectateurs.

Tout au long de l'année et en vue d'une parfaite coordination, le Tour de France entretient des relations régulières avec les principaux services du Ministère de l'Intérieur, à savoir la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN), la Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières (DSCR), la Direction Centrale de la Sécurité Publique (DCSP) et la Direction Générale de la Sécurité Civile et de Gestion des Crises (DGSCGC).



AVEC LA GENDARMERIE NATIONALE

Cette convention assure au Tour de France, au travers des différents groupements de Gendarmerie, la présence de personnels sur les sites de départ et d'arrivée ainsi que sur les itinéraires de l'épreuve. Un officier de liaison est nommé tous les deux ans par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale pour coordonner, avec l'organisation, l'ensemble des dispositifs et des actions. Il est l'interlocuteur privilégié des représentants de la Gendarmerie Départementale. L'escadron motocycliste de **la Garde Républicaine**, composé de 47 personnels dont deux officiers, escorte le Tour de France depuis 1953. Sous les ordres de son Commandant, 13 gardes républicains encadrent la Caravane publicitaire (du départ à l'arrivée), 30 sont affectés à la course et 2 sont présents à la permanence à l'arrivée de l'étape. Ils assurent ainsi la sécurité des coureurs en signalant, par exemple, les obstacles (terre-plein, sens giratoire, îlot directionnel,...) à l'aide d'un drapeau jaune, et celle des suiveurs, tout en facilitant la fluidité de la circulation à l'intérieur du dispositif.

AVEC LA POLICE NATIONALE

Signée pour la première fois en 1999, cette convention a pour objet d'assurer la sécurité de l'organisation, sur les sites de départ, le parcours et les sites d'arrivée. Les personnels sont sollicités dans les mêmes conditions que la Gendarmerie Nationale. Un commissaire de police est nommé tous les deux ans par la Direction Générale de la Police Nationale pour coordonner, avec l'organisation, l'ensemble des dispositifs et des actions. Il est l'interlocuteur privilégié des représentants de la Police Nationale. Il coordonne la **Mission Police** constituée de 12 fonctionnaires de la Direction Centrale de la Sécurité Publique et travaille en étroite collaboration avec les organisateurs. Elle s'articule en trois groupes distincts : 3 officiers et agents précurseurs ;

AVEC LA SÉCURITÉ CIVILE ET GESTION DE CRISE

Depuis 2016 et la mise en place du centre de coordination du Tour de France, le Ministère de l'Intérieur a décidé de nommer via la DGSCGC, un officier supérieur de liaison afin de compléter le maillage administratif du Tour. Il est l'interlocuteur privilégié des SDIS traversés par le Tour. De plus, il coordonne avec le concours de la FNSPF, les actions de sensibilisation auprès des accrédités en matière de protection et sécurité au travail sur les sites départs et arrivées

Différentes missions reviennent à la Garde Républicaine, notamment sur les sites de départ, d'arrivée et sur les itinéraires :

- **réguler le trafic** des véhicules du Tour de France (caravane et course)
- **assurer la dérivation** des véhicules officiels avant la ligne d'arrivée, en collaboration avec un membre de l'organisation
- **assurer les évacuations** lors des étapes délicates (ex : montagne) en coordination avec les groupements de Gendarmerie
- **être présente sur la ligne d'arrivée** au moment de l'arrivée des coureurs
- **exercer des contrôles** dans le domaine de la sécurité routière (vitesse notamment) auprès des suiveurs du Tour de France à l'intérieur de la « bulle privative » ;
- **prévenir et anticiper** les manifestations

7 officiers itinérants ; 2 agents du corps de maîtrise et d'application qui servent le Commissaire de Police.

Ses principales attributions :

- **interface** entre les organisateurs et le responsable du service d'ordre local (Police Nationale)
- **prévention et négociations** lors de manifestations
- **prévention** à l'égard des suiveurs du Tour
- **protection et préventions** face aux risques d'agressions des salariés de la Caravane publicitaire par le public
- **mise en place d'une permanence judiciaire** (vols, dégâts...) au commissariat mobile installé au départ de chaque étape
- **assurer une permanence** « main courante » pour les accidents matériels et corporels à chaque arrivée d'étape

Ses principales attributions :

- l'Interface avec l'organisateur et le responsable local (colonel SDIS)
- la prévention des actions sur les zones réservées aux accrédités
- la coordination des actions de secours externes sur le parcours en lien avec l'organisation
- les remontées d'information à l'organisation



LE PARTENARIAT RADIO

LES VÉHICULES « SÉCURITÉ PUBLIC »

Parrainés par Radio France, quatre véhicules « Sécurité public » diffusent des messages de prévention en plusieurs langues à l'attention du public afin de l'informer et le sensibiliser sur la bonne conduite à tenir lors du passage de la Caravane publicitaire.

Ces véhicules circulent respectivement devant, au milieu et derrière la Caravane publicitaire. Le dernier véhicule est positionné entre la Caravane et la course.

Pour renforcer ce dispositif, deux véhicules « Information public » circulent à l'échelon de la course.

En complément, une campagne de sensibilisation pour la sécurité des coureurs et des spectateurs est mise en œuvre à l'attention du public, diffusée sur France TV ainsi que sur les réseaux sociaux et écrans géants du Tour de France.

(...)

LE PARTENARIAT TECHNIQUE

PARTENARIAT TECHNIQUE AVEC L'ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE (ADF)

Signé en 2007, ce partenariat a pour objectif de préparer, en collaboration avec A.S.O., le parcours de l'épreuve et de gérer au mieux le guidage et la protection des coureurs, des suiveurs et du public, dans les meilleures conditions de sécurité.

Un Monsieur (ou) Madame « Route du Tour » est désigné(e) pour chaque étape, ou partie d'étape. Celui-ci ou celle-ci collabore avec le responsable des parcours du Tour de France (A.S.O.) afin de préparer et de coordonner le dispositif routier mis en place sur l'étape et de relayer les informations à A.S.O.

Les représentants des départements mettent en place des dispositifs de protection dans les points dangereux signalés par A.S.O. ainsi qu'une signalisation spécifique pour les coureurs et les suiveurs du Tour de France.

Pendant toute la durée du Tour de France, une équipe de l'ADF est présente pour coordonner le dispositif et circule à bord de trois véhicules techniques placés devant ainsi que derrière la Caravane publicitaire.

L'ADF reçoit le jour de la présentation du Tour de France le parcours des différentes étapes établi avant reconnaissance. A.S.O. transmet aux Conseils départementaux, une fois les réunions en préfectures terminées, l'ensemble des parcours définitifs.



LES RÈGLES DE CIRCULATION ET DE SÉCURITÉ

En collaboration avec le Ministère de l'Intérieur, un document intitulé « Passeport de circulation » est réalisé et distribué à l'ensemble des suiveurs qui, après en avoir pris connaissance, s'engagent à en respecter les principes en signant une attestation d'engagement.

Des formations aux règles du Tour de France sont également mises en place lors des réunions du Grand Départ. **Elles sont obligatoires.**

LE CENTRE DE COORDINATION

Véritable centre névralgique du Tour, il concentre l'ensemble des moyens de communication et de suivi de la caravane et la course. Les directions de l'épreuve et du Ministère de l'Intérieur y sont présentes et font l'interface en interne et externe.

(...)

LES CONTRÔLES DE VITESSE

Depuis maintenant quatorze ans, A.S.O. s'est doté d'un radar utilisé sur toutes les étapes du Tour de France par la Garde Républicaine.

Pas moins de 500 contrôles de vitesse ont été effectués par la Garde Républicaine en 2017.

Des sanctions sévères, jusqu'à la mise hors course, sont appliquées à l'encontre des chauffeurs qui ne respectent pas les vitesses autorisées. D'autre part, un contrôle d'alcoolémie est systématiquement effectué en cas d'excès de vitesse.

PC MOBILE ADF

Placé sous le pilotage du responsable des parcours et du Centre de coordination Tour de France, ce véhicule circule entre la caravane et la course. Il vérifie, adapte, contrôle, renforce la signalétique mise en place. Il coordonne la gestion des aléas sur le parcours et intervient pour toutes actions de sécurisation ou de remise en état de la chaussée.

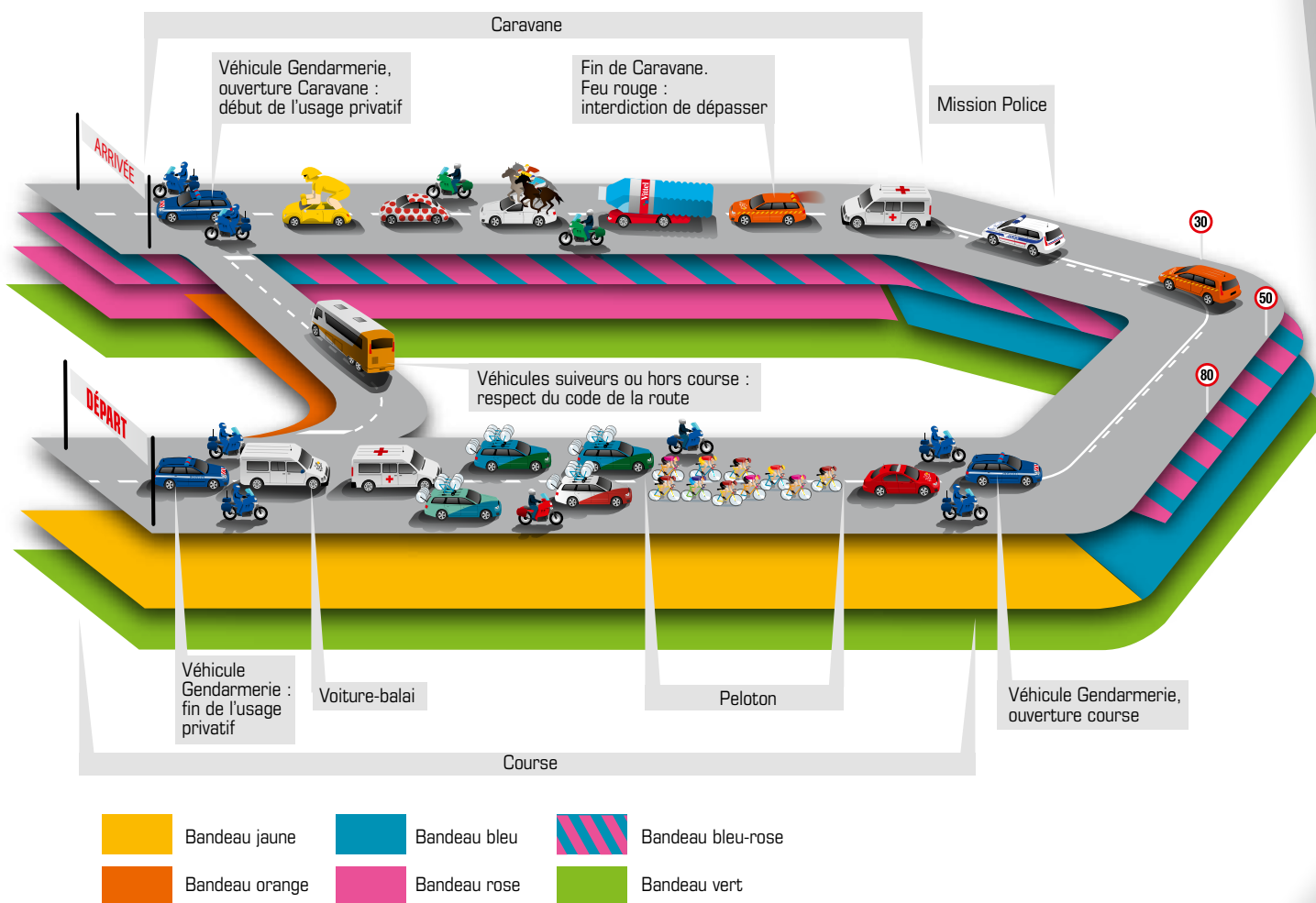
L'ITINÉRAIRE HORS COURSE, CONSEILLÉ, MAIS NON PROTÉGÉ

Depuis dix sept ans, la Direction du Tour de France met en place un itinéraire hors course, conseillé, non protégé afin de réduire le nombre de véhicules autorisés à circuler sur l'itinéraire du Tour et en diminuer la dangerosité. Pas moins de cinq cents véhicules sont ainsi orientés, au départ de chaque étape, vers un itinéraire de substitution.

Sur cet itinéraire, aucun véhicule ne peut s'affranchir des règles du code de la route français (ou étranger lorsque le Tour visite d'autres pays).

Lors de certaines étapes, et notamment en montagne, cet itinéraire hors course pourra, au départ ou à l'arrivée et sur une portion limitée, emprunter celui de la course. Un point de sortie et d'entrée sur l'itinéraire sera mentionné dans le livre de route, lequel est remis à tous les suiveurs du Tour de France. Ces endroits stratégiques seront matérialisés par des panneaux et gérés sur le terrain par des membres de l'organisation et des représentants du service d'ordre (Police/Gendarmerie).

Il incombe au service d'ordre de rendre les points d'insertion sur l'itinéraire de la course le plus fluide possible en laissant passer les véhicules accrédités.





Composée d'environ 170 véhicules et de 600 personnes, la Caravane publicitaire bénéficie d'une attention particulière en matière de sécurité.

Outre les 13 gardes républicains qui l'escortent et assurent sa fluidité, trois médecins y sont affectés.

De plus, deux véhicules de la Mission Police opèrent en vue de la mission de sécurité routière à l'égard de tous les véhicules suiveurs et de prévention des risques d'agression. Enfin, pour diriger et coordonner l'ensemble de la Caravane publicitaire, deux véhicules de Direction caravane se situent à l'avant et à l'arrière du dispositif. La vitesse d'évolution de la Caravane publicitaire est toujours basée sur la moyenne la plus basse des coureurs. Sa vitesse maximale est fixée hors agglomération à 70 km/h.

LES MOYENS DE COMMUNICATION

Tous les véhicules composant cet échelon sont reliés entre eux par des radios (inter caravane et Direction Caravane). La Direction caravane a en charge la régulation et la sécurité du cortège. Les conducteurs sont informés en permanence de leur position par rapport à l'échelon course et peuvent réagir en temps réel, le cas échéant.

Dix relais GPS permettent de coordonner l'ensemble de la Caravane.

LA VALIDATION DES OBJETS PUBLICITAIRES ET DES VÉHICULES FESTIFS

A.S.O. a pris l'initiative de tester et valider l'ensemble des objets promotionnels distribués par les marques.

Ces objets, donnés à partir des véhicules roulants à 30 – 40 km/h, peuvent devenir des projectiles dangereux s'ils sont inadaptés. Voilà pourquoi ils doivent répondre à des critères de poids et de conditionnement. Tous les véhicules festifs font l'objet de visite de chantier et sont validés avant le départ. A.S.O. se réserve le droit de refuser tout véhicule ou objet qui n'a pas répondu aux exigences du cahier des charges.

DOCUMENTS DE SÉCURITÉ

Des plans de prévention sont signés avec l'ensemble des sociétés participant à la Caravane publicitaire pour prévenir et recenser les risques professionnels survenus du fait de l'activité propre de la société, et celle d'A.S.O., des risques d'interférence entre les différentes sociétés présentes et de la présence du public.

(...)

D'autre part, un passeport de sécurité reprenant les grands principes du plan de prévention est distribué à tous les caravaniers. Le règlement intérieur de la Caravane publicitaire reprend les modalités de son fonctionnement.

LE RECENSEMENT DES TITULAIRES DU BREVET DE SECOURISME

L'ensemble des titulaires du brevet de secourisme qui évoluent au sein de la Caravane publicitaire est recensé. Une procédure d'intervention a été élaborée et diffusée aux caravaniers leur indiquant comment intervenir et qui contacter.

LES DÉRIVATIONS CARAVANE

Sur certains points très particuliers (passages sous ou sur ponts, routes étroites, forte pente, ...) le gabarit de certains véhicules de la caravane peut les empêcher (par leur hauteur, longueur ou poids) d'emprunter le parcours de la course. Un itinéraire de déviation sera défini en concertation avec les forces de l'ordre, les autorités et les services locaux. Ces chaussées ne bénéficiant pas de l'usage privatif, les véhicules concernés y circulent en respectant le code de la route et sous conduite des motocyclistes de la Garde Républicaine. Il est important que les forces de l'ordre sur site soient informées des points de sortie et de ré-insertion du parcours pour faciliter les opérations.

LES CADETS-JUNIORS

30 à 15 minutes avant la tête de la caravane, un groupe de huit jeunes cyclistes (sélectionnés par la F.F.C.) effectuera sous forme de randonnée, les premiers et les derniers kilomètres de chaque étape : il sera encadré par l'organisation et escorté par des motocyclistes de la Garde Républicaine.

LA PRÉSENTATION DU TOUR DE FRANCE

Chaque année, la présentation du Tour de France se déroule fin octobre devant les services de l'État, les représentants des villes-étapes, des collectivités territoriales et de la presse. C'est lors de cette manifestation que le tracé de l'épreuve est dévoilé au grand public. C'est aussi à cette occasion qu'A.S.O. envoie au Ministère de l'Intérieur et à l'Assemblée des Départements de France (ADF), les projets d'itinéraire de chaque étape.

LES RÉUNIONS PRÉFECTORALES

Les commissaires généraux (responsables des départs, arrivées et parcours) sollicitent auprès des préfectures concernées par le passage du Tour de France l'organisation de réunions de travail dont le but est de valider les parcours et de présenter le dispositif du Tour à l'ensemble des collectivités, des autorités locales et des municipalités.

L'ENVOI DU DOSSIER TECHNIQUE

À l'issue des réunions préfectorales, l'avis des préfets est demandé par le Ministère de l'Intérieur. C'est la raison pour laquelle le commissariat général envoie un dossier technique complet composé des itinéraires horaires détaillés et des rapports techniques à la Préfecture, la Direction Départementale de la Sécurité Publique, la Gendarmerie et aux Conseils départementaux.

L'ENVOI DES COURRIERS AUX VILLES TRAVERSÉES

Simultanément à cet envoi, un courrier est adressé à Monsieur le Maire de chaque commune traversée l'informant de l'horaire et de l'itinéraire emprunté par l'épreuve dans son agglomération et des mesures de sécurité qui en découlent.

(...)

LA RÉUNION SERVICE D'ORDRE

Fin mai/début juin, se tient à Paris une réunion regroupant l'ensemble des Commandants de Groupement de Gendarmerie ainsi que les Directeurs Départementaux de la Sécurité Publique pour faire une synthèse sur l'ensemble des étapes. Au cours de celle-ci, les organisateurs leur remettent les itinéraires horaires définitifs ainsi que les identifications des véhicules et des personnels.

L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Après consultations auprès de l'ensemble des préfectures, le Ministre de l'Intérieur prend un arrêté ministériel publié au Journal Officiel autorisant le déroulement de l'épreuve sur l'ensemble du territoire.

L'ENVOI DE LA FICHE DE PRÉCISIONS

Le Ministère de l'Intérieur envoie une fiche de précisions relative au passage du Tour de France à toutes les préfectures concernées par le Tour de France début juin, laquelle fixe les modalités de passage de l'épreuve.

LES ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX

Conformément à la notification de la fiche de précisions du Ministère de l'Intérieur, chaque préfet prend un arrêté préfectoral courant juin autorisant le passage du Tour de France dans son département et le transmet au Ministère ainsi qu'à A.S.O.

LE QUESTIONNAIRE « RETOUR PRÉFECTURES »

Quelques semaines après l'arrivée du Tour de France, le commissariat général adresse à toutes les préfectures un questionnaire qui permet de recueillir l'ensemble des observations des différents services dans le but d'améliorer chaque année l'organisation du Tour de France.

Cher : les routes du Tour de France cajolées avant le passage du peloton

Dimanche 13 juin 2021 à 18:18 - Par Michel Benoît

Le Tour de France sera en Berry les 1er et 2 juillet : l'étape Tours / Châteauroux le jeudi et un départ de Vierzon le vendredi 2 juillet pour l'étape, la plus longue de ce tour, 248 km vers Le Creusot.

Un passage du Tour, c'est évidemment l'occasion de montrer son plus beau visage et les collectivités en profitent pour revoir l'état des routes que vont emprunter les coureurs. Il ne faudrait pas qu'un trou provoque une chute. A Vierzon, les travaux vont bon train depuis quelques semaines, plusieurs routes ont été fermées et les engins de chantier sont en action. **La mairie a décidé de refaire une bonne partie de l'itinéraire des coureurs**, la rue Gourdon et la rue Etienne Nivet notamment qui étaient en mauvais état.

Cela pousse certains habitants à s'interroger, *"ils ont attendu que le France arrive pour refaire les routes. Cela fait vingt ans que les routes sont défoncées à Vierzon"* dit l'un d'eux. Le maire reconnaît que **le Tour précipite certains travaux** de voirie qui étaient de toute façon déjà prévus, *"le tour emprunte dans le cadre du départ fictif des routes qui servent beaucoup aux Vierzonnais. C'est donc une bonne opportunité pour avancer des travaux qui étaient prévus. Ils auraient peut-être été faits en 2022 ou 2023 et on les a avancés en 2021"* explique Nicolas Sansu.

Ces travaux de voirie pour le Tour coûteront **165.000 euros à la ville de Vierzon**, et l'organisation de l'épreuve n'a rien imposé à Vierzon, car c'est un départ fictif. Il restera 6 à 700.000 euros cette année pour les autres routes de la ville, précise Nicolas Sansu. Les habitants se posent quand même des questions d'ordre financier, *"ce départ va nous coûter énormément"* s'inquiète cet habitant. *"J'espère que le maire ne va pas en profiter pour augmenter les impôts. On paie déjà assez cher comme ça !"*

Evaluer les retombées économiques de l'étape

La mairie a déboursé **96.000 euros pour obtenir ce départ d'étape**. Nicolas Sansu se veut rassurant pour l'avenir, *"il n'y a pas eu d'augmentation des impôts locaux cette année. La taxe foncière n'a pas été augmentée et nous n'augmenterons pas les impôts."* Une promesse qu'il faudra tenir, reste à quantifier les retombées que la ville obtiendra de cette étape.

Le peloton va traverser une bonne partie du département du Cher, au départ de Vierzon, d'est en ouest **sur 82 km vers la Nièvre**. Le conseil départemental du Cher a rénové 5,8 km de routes, mais n'a fait aucune réfection lourde. Tout à fait supportable, estime le président du conseil départemental, Michel Autissier, *"cela va représenter un coût de 5 à 600.000 euros sur un budget annuel de 20 millions. On est bien en dessous des 10 %, c'est donc tout à fait possible. D'autant que ces travaux auraient sans doute eu lieu au cours des toutes prochaines années. On intervient par exemple à Villabon, à Baugy, surtout dans les traversées des communes. A Foëcy où sera donné le départ réel de l'étape, on a anticipé des travaux qui auraient été prévus dans un an ou deux. En tout cas, il n'y a pas de dépenses supérieures ou inutiles qui sont engagées. Et cet argent dépensé vaut la peine quand on voit le prix d'un simple spot sur France Télévision. Là, on aura une retransmission longue qui mettra en valeur le département. On verra Vierzon, la cathédrale de Bourges, la campagne du Cher jusque Cours les barres. Ca vaut largement le coup de refaire la voirie, d'autant qu'il n'y aura aucune intervention lourde."*



DOCUMENT 3

Dossier de presse. Le Tour de France à Landerneau (extraits)

Ville de Landerneau - juin 2021

LA VILLE DE LANDERNEAU PRÊTE À ACCUEILLIR LE TOUR DE FRANCE

Le 26 juin prochain fera date à Landerneau. En effet, la ville accueille l'arrivée de la première étape du Tour de France 2021, en haut de la côte de la Fosse aux Loups. Et c'est une première pour la Ville qui n'avait plus vu le Tour passer depuis 1974 ! Depuis l'annonce du parcours, c'est toute la commune qui est en pleine effervescence. Les élus, les agents municipaux, mais également les associations, les commerçants, les entreprises, les restaurateurs, les cafetiers, les écoles : tous sont pleinement mobilisés pour accueillir « la Grande Boucle » dans les meilleures conditions et pour offrir une magnifique fête populaire au public.

D'un point de vue retombées, le Tour de France offre une visibilité importante. Michel Riou, adjoint au sport, assure « *Le Tour de France est le troisième événement sportif le plus regardé dans le monde ; c'est un énorme coup de projecteur sur notre jolie petite ville.* »

Cet événement va faire du bruit dans le Landerneau et au-delà : il est un levier de rayonnement de la France à l'international. « *Une compétition sportive d'envergure mondiale comme celle-ci constitue, en effet, un véritable catalyseur d'attractivité économique et touristique. Et, en ces temps difficiles pour des pans entiers de notre économie locale la venue d'un tel événement sportif à Landerneau est une réelle bouffée d'oxygène* » témoigne Patrick Leclerc, le maire de Landerneau.

(...)

LANDERNEAU VOIT LA VIE EN JAUNE

Cela fait plusieurs mois que Landerneau se prépare à accueillir la vague jaune. Le comité de pilotage, composé d'élus et d'agents municipaux, se réunit depuis octobre 2020 pour préparer ce bel événement dans les meilleures conditions. **Tous les agents de la ville se sont mobilisés et ont participé de près comme de loin à l'organisation générale :**

- Voirie / signalisation,
- Bâtiment,
- Fête et Sport,
- Communication
- Prévention – sécurité,
- Cabinet du Maire,
- Police Municipale
- Service enseignement,
- Patrimoine,
-

Les services supports et communautaires ont dans leurs domaines de compétences (déchets, eau, assainissement, tourisme...) prêté main forte aux services municipaux.

Les élus (toutes commissions confondues) ont été d'un soutien sans faille pour accompagner cette dynamique.

Enfin, la Ville a la chance de pouvoir s'appuyer sur ses partenaires : Arkéa, Hypermarché Leclerc Landerneau, Groupama mais également les agriculteurs locaux ayant mis à disposition leurs

terrains. Aussi, durant ces semaines de préparation, les communes de Pencran, Saint-Urbain et Dirinon ont contribué activement.

Petit à petit la ville s'est parée de jaune. Les premiers éléments de décoration sont arrivés sur l'hôtel de ville dès novembre 2020 lors de l'annonce officielle du parcours. Installés en mars, le maillot géant LCL de la Médiathèque et le pavoisement sur les quais ont égayé la sortie de l'hiver. La Ville a observé une montée en puissance progressive de la décoration dédiée au Tour de France. Le guirlandage, les vitrines des commerçants ou encore le siglage des véhicules de la ville, les panneaux d'affichage **amènent une harmonie générale**. D'autres décorations telles que les silhouettes de loups et de cyclistes, les pochoirs et maillots géants **apportent une touche d'originalité**. L'objectif était de préparer la ville à l'accueil de cette vague jaune et par conséquent de la colorer de jaune. Les efforts réalisés permettront (peut-être !) de prétendre à la victoire du concours LCL « Ma Ville en Jaune ».

Sur les réseaux sociaux et le site internet de la Ville, le Tour de France est un sujet qui revient régulièrement notamment avec les vidéos du 26. Chaque 26 du mois, une vidéo est réalisée avec des acteurs locaux ou célébrités. Ainsi, Guy Le Gall, Marie Butard, Maëva Squiban, Valentin Madouas, Laurent Pichon et Christian Prudhomme se sont prêtés au jeu de l'interview pour le micro de la Ville de Landerneau.



Les différents événements organisés en amont, ont permis aussi à la ville de se mettre en selle. Notons les 100 jours du Tour le 18 mars dernier avec l'inauguration de la ligne d'arrivée en compagnie de Christian Prudhomme et Bernard Hinault. Le lendemain, lors de la dictée du Tour, 9 personnalités ont assuré la dictée à 300 écoliers landernéens. Aussi, les associations sportives landernéennes se sont fortement impliquées. De beaux challenge et des journées conviviales étaient organisés courant mai. Notons le challenge de la Fosse aux Loups organisé par les cyclotouristes landernéens, le centre E.leclerc et la ville qui a réuni près de 1000 sportifs. Fin mai, lors de la Fête du Tour, 7 associations étaient présentes pour promouvoir le vélo auprès des landernéens. Ces différents événements, viennent en prologue de cette journée que nous attendons tous : le 26 juin.



Après des mois de préparation, Landerneau est fin prête à accueillir le Tour !

Et pour cela, elle peut s'appuyer sur des bénévoles particulièrement motivés. Le jour J, la Ville fait appel à 200 bénévoles issus du tissu associatif : les Cyclotouristes landernéens, l'Etoile Cycliste, Sporty Form, le LBB, le comité d'organisation du carnaval, l'AS Dirinon... Signaleurs et médiateurs, tous veilleront au bon déroulé de cette journée. **Une réunion avec les bénévoles est prévue le 17 juin.**





INFORMATIONS PRATIQUES

L'arrivée d'un tel événement dans la commune de Landerneau perturbera quelque peu la circulation habituelle. L'accès à la ville sera modifié à partir de 9h30, le samedi 26 juin. Il est souhaitable que chacun veille à anticiper au maximum ses déplacements ce jour-là pour circuler sur la commune.

Le Circuit

Les courses « By Le Tour » et « Le Tour de France » empruntent l'itinéraire suivant :

- *RD.770,*
- *avenue Jean Monnet,*
- *Allée de l'Hermitage,*
- *Rue Hervé de Guébriant,*
- *Rue de Brest,*
- *Pont de Caernarfon,*
- *Quai de Cornouaille,*
- *Rue du Pontic,*
- *Rue de la Fosse aux Loups.*

ASTUCES

Pour entrer, circuler ou sortir de la ville, suivre la signalétique dédiée et prendre les déviations spécifiques Tour de France. Des signaleurs seront présents en ville pour vous guider. Attention : les GPS ne prennent pas en compte les déviations.

Pour faciliter votre départ et éviter des conditions de circulation difficiles, **il est conseillé de prendre son temps pour quitter la ville.**

Circuler

La circulation sera interdite sur la totalité du circuit, le samedi 26 juin de 9h30 à 23h00.

Une déviation pour les véhicules légers et les poids lourds est mise en place de 08h00 à 23h00, le samedi 26 juin. Côté Nord : Sens Est-Ouest et vice versa.

Les rues du Pontic et de la Fosse aux Loups seront interdites à la circulation dès le jeudi 24 juin, à partir de 7h00 (dérogation possible pour les riverains - voir encadré).

Pour traverser les rives en voiture, un seul accès sera possible : **rue du petit Paris.**

Les piétons auront la possibilité de traverser le pont habité, la passerelle située entre la Poste et l'Hôtel de Ville ou le pont levant. Le passage sur le pont de Caernarfon ne sera possible ni pour les véhicules, ni pour les piétons.

La circulation sera perturbée sur le réseau Ar Bus le samedi 26 juin. Le service sur la ligne 2 - Kerabec - sera annulé. Pas de desserte en centre-ville. Les bus passeront rue Claude Bernard, à la gare routière et rue du gaz.

Riverains

Les riverains de la zone 1 - Sud (Lieux-dits de Kerlezerien, Goulheo, Kerabec, Kermoualec, Route des Anges, Rue Théodore Botrel) **quittent la zone dans le sens suivant (sens unique de sortie) :** *Rue Théodore Botrel, rue Edouard Lalo, Route de Quimper, Rue des Bénédictines, Rue de st Ernel, rue du Broustic, Rue du Roual, direction Plougastel-Daoulas.*

Les riverains de la zone 2 - Nord (rue de la Petite palud et rues attenantes) **accèdent et/ou quittent la zone dans le sens suivant :** Rond-point de l'Europe, Pont de l'Europe et vice et versa.

L'Est de la Ville est la zone moins impactée.

Stationner

Plus de 8 000 places de stationnement permettront à tous les visiteurs de se garer aisément à proximité du parcours le jour J.

Le stationnement des véhicules sera interdit sur la totalité du circuit, du jeudi 24 juin, 20h00 au samedi 26 juin, 23h00.

Les parkings situés en centre-ville permettent d'accueillir jusqu'à 2 000 véhicules et les aires de stationnement situées à proximité de la ligne d'arrivée, sur les communes de Pencran (4 000 places) et Dirinon (1 900 places), seront signalées.

Quelques jours avant la course, la Police Municipale apposera des flyers sur les véhicules stationnés le long du parcours afin d'anticiper leurs déplacements.

A noter que le stationnement est interdit le samedi 26 juin entre 8h00 et 23h00 aux emplacements suivants :

- Parking de la Halle Saint Ernel, ainsi que les places entre la Cimenterie et la Fabrik
- Rue du général Audibert et Rue du gaz, côté pair,
- Sur l'accès secours dans le tronçon compris entre Kerzioc'h et la route des Anges,
- Parking Allée de Mescoat

Les stationnements suivants sont interdits du vendredi 25 juin 12h00 au samedi 26 juin 23h00 :

- Parking Allée des Haras
- Parking de la salle COSEC

Accéder aux sites

Aux abords du centre-ville ou près de la ligne d'arrivée, les possibilités de stationnement sont multiples. Il est recommandé de déposer son véhicule en tout début de journée et de le laisser stationné jusqu'à la fin de journée.

L'arrivée se situe en haut de rue de la Fosse aux Loups à 3 km du centre-ville. Pour observer le passage de la Caravane et des coureurs, plusieurs points de vues sont possibles :

Dans le centre-ville

Il est possible de profiter à la fois du passage des coureurs mais aussi des animations prévues à l'espace Jean Malléjac, situé sur l'esplanade du Family.

De nombreuses animations* sont prévues le samedi 26 juin entre 10 h et 19 h.

- Retransmission de l'étape Brest > Landerneau en direct sur écran géant
- Studio France Bleu Breizh Izel : Emissions en direct et animations diverses
- E.Leclerc : Un stand nos Régions ont du talent et les alliances locales Sommets du Coeur en partenariat avec Mécénat Chirurgie Cardiaque
- Le Télégramme : stand d'information
- Office du Tourisme : Destination Landerneau-Daoulas
- Eau du Ponant : Bar à eau
- Le Carnaval de la Lune étoilée et ses guests sur la route du Tour
- Un feu d'artifice viendra clore cette belle journée. Rendez-vous dans les Jardins de la Palud vers 23h, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

Dans la rue de la Fosse aux Loups

Pour les plus sportifs, il sera possible de remonter la rue de la Fosse aux Loups à pied. A noter : la rue du Pontic, très étroite, ne peut accueillir du public.

Des médiateurs seront présents pour vous informer sur les itinéraires à emprunter. Sur les bords de cette côte, observez au plus près le final de cette première étape.

Horaires prévisionnels sur le site d'arrivée :

- 10h18 > Premier passage de la Course by Le Tour
- 11h21 > Arrivée de la Course by Le Tour > Rue de la Fosse aux Loups
- 12h - 15h10 > Animations du Tour et de ses partenaires
- Vers 15h > Arrivée des cadets/juniors
- 15h27 > Arrivée de la Caravane publicitaire
- 17h13 > Arrivée des coureurs
- 18h > Fermeture du site d'arrivée

**Les événements annoncés sont susceptibles d'évoluer en fonction du contexte sanitaire. Pensez à vous rendre sur www.landerneau.bzh pour accéder au programme de la manifestation à jour.*

Camping-cars

Trois parkings sont réservés pour l'accueil des camping-cars afin de faciliter leur stationnement. Le premier se situe sur le parking du Champ de Foire et permet d'accueillir jusqu'à 200 véhicules. Le second se trouve sur la commune de Dirinon (aux Pâquerettes). Le troisième est positionné à Pencran, à Keranna (près du stade). Ces parkings sont ouverts à partir du mercredi 23 juin et sont gratuits.

L'aire de camping-cars de la ville sera également ouverte et agrandie pour l'événement. Elle peut accueillir jusqu'à 50 véhicules et est située au 29 rue du Calvaire. Les tarifs sont accessibles sur www.landerneau.bzh

Venir en train

La proximité de la cité du Ponant et de la cité de la Lune vous permet de vivre le départ et l'arrivée de cette étape inédite. Pour gagner du temps, éviter les conditions de circulation difficiles et stationner facilement, la Région Bretagne et la SNCF renforcent le service TER entre Brest et Landerneau. **Pour l'occasion, profitez de -50% sur les tarifs habituels !**

Horaires des trains au départ de Brest vers Landerneau :

7h47/ 8h00/ 9h41/ 11h26/ 13h40/ 14h00/ 14h10/
14h32/15h06/ 16h13/ 16h26/ 17h57/ 18h12/18h38/
19h06/ 19h36/ 20h24 /22h34

Horaires des trains au départ de Landerneau vers Brest :

7h37 / 8h43/ 9h11/ 9h18/ 10h19/ 10h50/ 12h41/
13h44/ 13h48/ 16h05/ 16h46/ 17h37/ 17h59/ 19h00/
19h40/ 19h58/ 21h41/ 22h11/ 23h56

Informations complémentaires sur www.ter.sncf.com/bretagne ou sur www.breizhgo.bzh.

Déchets

Le centre-ville et le site d'arrivée sont équipés de corbeilles sélectives. Nous comptons sur le civisme de chacun pour respecter l'espace public et les consignes de tri.

(...)

PMR

Un stationnement spécifique sera réservé aux personnes à mobilité réduite sur le parking situé le long de l'esplanade du Family. Ce stationnement est positionné afin de faciliter l'accès à l'espace Jean Malléjac.

D'autres places de parking PMR sont disponibles sur l'ensemble des parkings de la ville et au bourg de Pencran.

Une plateforme PMR sera aménagée en centre-ville espace Jean Malléjac pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'être au plus près de la course et du passage de la caravane.

Sécurité

Un dispositif de sécurité est mis en place pour l'occasion :

- Blocage des principales intersections de l'itinéraire par des blocs de béton, fourgons et camions de la Ville de Landerneau,
- Barrièreage du circuit sur 4 à 6 km,
- Jalonnement le long de l'itinéraire : bénévoles, agents de la collectivité ou agents de sécurité avec une présence forte au niveau de l'arrivée,
- 50 personnes mobilisées de la Croix-Rouge française (4 postes médicaux),
- 26 sapeurs-pompiers,
- + de 200 gendarmes,
- 5 agents de sécurité privée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le marché situé place Général de Gaulle, Pont de Rohan et Quai de Léon sera maintenu aux horaires habituels (8h30 – 13h)

L'accès aux commerces sera possible.

En centre-ville, les restaurateurs seront ravis de vous accueillir pour une bonne table ou un repas sur le pouce. La liste des restaurants est accessible sur le site internet de la Ville.

En collaboration avec les agriculteurs, des stands de restauration seront ouverts à proximité et dans la montée de la Fosse aux Loups.

Tour de France : voyage au cœur des patrouilles qui protègent les routes

Publié le 20/07/2021 • Par [Gabriel Zignani](#) •



Le Gros Léon au km 0

Gabriel Zignani

L'Assemblée des départements de France est chargée depuis 2004 de sécuriser les routes du Tour de France. L'équipe vivait dimanche 18 juillet sa dernière étape de l'édition 2021. La Gazette était dans l'une des fameuses voitures jaunes fluo de la patrouille technique.

Dimanche 18 juillet marquait le dernier jour du Tour de France 2021. Une étape unique, différente des autres, presque d'apparat, qui débutait à Chatou (Yvelines) et se terminait par 9 tours des Champs-Élysées.

Une étape tout aussi spéciale pour l'équipe de l'Assemblée des départements de France (ADF) qui est chargée de la sécurité du parcours. André Bancala, dit Dédé, son coordinateur, l'exprimait déjà en tout début d'après-midi au micro du village départ : « c'est une étape courte, mais très intense pour nous, car on arrive vite sur des routes urbaines, grasses et glissantes ». En effet, pour cette ultime étape, seuls les 51 premiers des 108,4 kilomètres du parcours sont normalement à sécuriser par les départements (même si en pratique, l'équipe intervient aussi sur les routes parisiennes qui ne sont pas de la compétence de l'ADF). Après des étapes frôlant les 250 kilomètres, la tâche peut sembler légère...

Au total, les départements mobilisent chaque année pas moins de 3000 agents pour sécuriser les routes. Plusieurs à mois à l'avance, certains remettent déjà en état les routes du parcours. « ASO (Amaury Sport Organisation, Ndlr) ne peut pas se passer des départements », résume Frédéric Bonnaire Giroud, dit Fred, détaché depuis douze ans par le département de l'Isère pour intégrer l'équipe de l'ADF le temps du Tour. Un partenariat avait été noué en ce sens entre ASO (qui organise la course) et les services routiers en 1995, après la chute mortelle du coureur italien Fabien Casartelli dans la descente du col de Portet-d'Aspet. Depuis 2004, c'est l'ADF qui assure cette mission.

En voiture

Durant les trois semaines de course, une équipe composée de 12 permanents – auxquels s'ajoutent sur chaque étape des « Monsieur route » du ou des départements traversés – prend le relais. Elle aura sécurisé cette année près de 3500 km de route.

Chaque matin, une première patrouille part poser tout au long du parcours du jour les 19 types de panneaux qui indiquent les courbes et obstacles aux coureurs. Elle en profite pour poser des ballots de paille sur les « points durs » : têtes d'ilots, panneaux, pignons de maison ou trottoirs saillants...

Les derniers détails se règlent au tout dernier moment, entre le passage de la caravane et celui des coureurs, qu'on appelle dans le jargon « le ventre mou » avec ses centaines de véhicules (principalement des voitures des équipes et des partenaires). Le « PC mobile » en repérage, et la « patrouille technique » pour poser les dernières barrières, mettre de la peinture rose sur les petits obstacles, réajuster les panneaux...

Cette dernière est accompagnée du Gros Léon, une balayeuse de 15 tonnes prêtée par le département des Vosges, qui peut refroidir les plaques de goudron fondues par grosses chaleurs grâce à ces 2000 litres d'eau sous pression stockés dans la benne.

Une fin en défilé

Fred, qui tient le volant de la patrouille technique explique : « on travaille avec un *road book*. On y voit le détail du parcours, avec toutes les directions et orientations ». Certes, mais ce n'est pas là le principal. Tout se joue par radio et téléphone. Les appels en provenance du PC mobile, du responsable de la sécurité du parcours d'ASO, et même de certains membres de la caravane, s'enchaînent, se superposent parfois, pour signaler différents points dangereux qui n'ont pas encore été protégés ou signalés. Là, il faut récupérer des bottes de paille pour les poser plus loin. Ici, il faut enlever des balisettes. Là, il faut poser des barrières pour éviter que des coureurs ne se trouvent piégés sur une piste cyclable.

Un travail indispensable pour assurer la sécurité des coureurs sur des routes qui comprennent de plus en plus d'obstacles. A titre d'exemple, selon les comptes de Dédé, on est passé de 189 ronds-points en 1996 à 696 cette année, et de 123 rétrécissements en 1996, à 462 aujourd'hui. La récompense était au bout ce dimanche 18 juillet : les véhicules jaunes fluos de l'ADF ont eu le droit de « défiler » sur les Champs-Élysées devant les milliers de spectateurs qui attendaient les coureurs. Rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine !



DOCUMENT 5

Arrêté du **24 JUIN 2021**

**fixant les conditions de passage
du Tour de France 2021 dans le département de la Gironde.**

(extrait)

- VU** le code de l'aviation civile ;
- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-4 et R. 414-19 ;
- VU** le code de la route ;
- VU** le code du sport, notamment ses articles L. 331-5 à L. 331-7, L. 331-9, D. 331-5, R. 331-4, R. 331-6 à R. 331-17 et A. 331-2 à A. 331-7 ;
- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants, L. 2215-1, L. 3221-4 et L. 3221-5 ;
- VU** le code pénal ;
- VU** le décret n° 97-199 du 5 mars 1997, modifié par le décret n° 2010-1295 du 28 octobre 2010, relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie ;
- VU** le décret modifié n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation ;
- VU** le décret n°2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives ;
- VU** le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de Gironde ;
- VU** l'arrêté interministériel du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux ;
- VU** l'arrêté du 17 novembre 1958 relatif à la réglementation de la circulation aérienne des hélicoptères ;
- VU** l'arrêté du 11 décembre 2014 relatif à la mise en œuvre du règlement d'exécution (UE) n° 923/2012 ;
- VU** l'arrêté interministériel du 28 octobre 2010, modifié par l'arrêté du 24 décembre 2014, fixant le montant des remboursements de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie ;
- VU** l'arrêté interministériel du 20 décembre 2010 portant interdiction de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives ;
- VU** l'arrêté interministériel du 2 mars 2015 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes ;
- VU** l'arrêté interministériel du 22 décembre 2020 relatif aux interdictions complémentaires de circulation des véhicules de transport de marchandises pour l'année 2021 ;
- VU** l'arrêté interministériel du 23 décembre 2020 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2021 ;
- VU** l'arrêté préfectoral (DIRA) du 23 juin 2021 portant réglementation temporaire de la circulation pour le passage du Tour de France au niveau de l'échangeur n°9 de la RN89, commune d'Arveyres ;
- VU** l'arrêté du Conseil Départemental de la Gironde du 22 juin 2021 instaurant une interdiction de circulation et de stationnement hors agglomération sur le tracé de la 19^e et 20^e étape du Tour de France 2021 ;
- VU** l'arrêté du Conseil Départemental de la Gironde du 22 juin 2021 instaurant une interdiction de stationnement hors agglomération sur le tracé de la 19^e et 20^e étape du Tour de France 2021 ;

VU les arrêtés des maires des communes de la Gironde traversées par le Tour de France 2021 ;
VU l'instruction du 4 octobre 2006 relative aux conditions techniques de délivrance des dérogations aux hauteurs minimales de vol ;

VU les avis des maires des communes traversées par le Tour de France 2021 ;

VU l'avis favorable du 28 avril 2021 de la formation spécialisée en matières d'épreuves et compétitions sportives de la commission départementale de sécurité routière de Gironde réunie le 14 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT que les 19^e et 20^e étapes du Tour de France 2021 empruntent les routes du département de Gironde les 16 et 17 juillet 2021 et qu'il convient de prendre les mesures permettant d'assurer la sécurité des concurrents et du public ;

CONSIDÉRANT que les autorités compétentes, président du conseil départemental et maires, sont responsables des actes administratifs de police de la circulation et de stationnement relatifs à la voirie qui les concernent et de l'organisation des éventuelles déviations qui seraient nécessaires.

Sur proposition de Madame la directrice de cabinet de la préfecture de Gironde,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

1° Conditions de circulation sur la 19^e étape du 16 juillet 2021 :

L'épreuve sportive dénommée "Tour de France cycliste 2021" empruntera dans le département de la Gironde, à l'occasion de la 19^e étape, l'itinéraire suivant :

- Routes : n° D8, D3, D8 E4, VC, D109, D114, D1113, D10, D10 E7, D11, D13, D671, D121 E5, D20, D121, D18, D1089 ;
- Communes : Bourideys, Préchac, Villandraut, Noaillan, Léogeats, Sauternes, Preignac, Pujols-sur-Ciron, Barsac, Cérons, Cadillac, Béguey, Laroque, Rions, Cardan, Soullignac, Capian, La Sauve, Créon, Camiac-et-Saint-Denis, Saint-Quentin-de-Baron, Nérigeon, Génissac, Moulon et Libourne ;
- Horaire de passage prévisible en Gironde du premier coureur : 15h25 ;
- Horaire d'arrivée prévisible du dernier coureur : 17h33 ;
- Horaire de passage prévisible du premier et du dernier coureur : voir annexe 1.

La circulation sur les voies empruntées par le Tour de France cycliste 2021 sera interdite à tous les véhicules, autres que ceux munis de l'insigne officiel de l'organisation défini à l'article 3 :

- deux heures avant le passage de la caravane publicitaire tel qu'indiqué sur l'horaire officiel ;
- jusqu'à 30 minutes après le passage du véhicule « Fin de Course » de la Gendarmerie nationale.

2° Conditions de circulation sur la 20^e étape du 17 juillet 2021 :

L'épreuve sportive dénommée "Tour de France cycliste 2021" empruntera dans le département de la Gironde, à l'occasion de la 20^e étape, l'itinéraire suivant :

- Routes : n° Rue Place Joffre, Cours des Girondins, D2089, D670, D910 E4, D 910, D1089, D245, C21, Rue de Tropchaud, Chemin de la Cabane, D121, D121 E2, D122, D244, D245, D243 ;
- Communes : Libourne, Pomerol, Néac, Montagne, Lussac et Saint-Emilion ;
- Horaire de départ prévisible du premier coureur : 13h05 ;
- Horaire d'arrivée prévisible du dernier coureur : 17h55 ;
- Horaire de passage prévisible du premier et du dernier coureur : voir annexe 2.

La circulation sur les voies empruntées par le Tour de France cycliste 2021 sera interdite à tous les véhicules, autres que ceux munis de l'insigne officiel de l'organisation défini à l'article 3 :

- à compter de 9 heures le 17 juillet 2021 ;
- jusqu'à 30 minutes après le passage du véhicule « Fin de Course » de la Gendarmerie nationale.

3° Dispositions communes aux deux épreuves :

Les deux épreuves bénéficieront du régime de l'usage privatif de la chaussée sur la totalité du parcours.

Nonobstant les conditions de fermeture précitées, le franchissement des voies pourra être autorisé, durant la période d'interdiction, par les agents des services chargés de la surveillance de la circulation et effectué sous leur contrôle.

Les véhicules dont les conducteurs justifieront d'une urgence particulière (activité médicale, services publics, véhicules de lutte contre l'incendie, transports de denrées périssables) pourront être autorisés à emprunter les voies interdites, sous réserve d'être accompagnés d'une escorte motorisée de la police ou de la gendarmerie.

Le stationnement des véhicules sera strictement interdit sur l'ensemble du parcours des deux étapes du jeudi 15 juillet 22h00 jusqu'au samedi 17 juillet 20h00.

Le stationnement du public sera interdit dans les virages à angle droit ou en épingle à cheveux et faisant suite à une longue ligne droite ou à une descente rapide, sur les ponts, dans les passages souterrains, dans les tunnels et le long des lignes de chemins de fer, ainsi que dans les voies particulièrement étroites.

Les animaux devront être enfermés à l'intérieur des propriétés ou tenus en laisse.

Article 2 : Pendant la durée des interdictions, la circulation et le stationnement sont réglementés selon les arrêtés suivants :

- l'arrêté préfectoral (DIRA) du 23 juin 2021 portant réglementation temporaire de la circulation pour le passage du Tour de France au niveau de l'échangeur n°9 de la RN89, commune d'Arveyres ;
- l'arrêté du Conseil Départemental de la Gironde du 22 juin 2021 instaurant une interdiction de circulation et de stationnement hors agglomération sur le tracé de la 19^e et 20^e étape du Tour de France 2021 ;
- l'arrêté du Conseil Départemental de la Gironde du 22 juin 2021 instaurant une interdiction de stationnement hors agglomération sur le tracé de la 19^e et 20^e étape du Tour de France 2021 ;
- les arrêtés des maires des communes de la Gironde traversées par le Tour de France 2021 ;

Article 3 : Pour les dates du 16 et 17 juillet 2021, l'accès aux routes à grande circulation mentionnées au décret du 3 juin 2009 susvisé et citées ci-après, est exceptionnellement ouvert au passage de l'épreuve sportive dénommée « Tour de France cycliste 2021 » : D670, D8, D3, D1089 et D1113.

Article 4 : Pendant la durée des interdictions, telles qu'elles sont précisées à l'article 1^{er}, la circulation générale sera déviée sur les voies indiquées dans les arrêtés de circulation susvisés, édictés par les communes, le conseil départemental et la préfecture.

Article 5 : L'apposition d'une marque distinctive sur les véhicules à deux ou quatre roues portant la mention « Tour de France cycliste 2021 » ne sera autorisée que sur les véhicules ayant reçu des organisateurs l'autorisation de participer ou de suivre, en totalité ou en partie, cette compétition. Cette autorisation sera exigible à toute réquisition des agents de la force publique.

Article 6 : Sauf dans les cas prévus à l'article 1^{er}, aucun véhicule non porteur de la marque distinctive mentionnée à l'article 3 ne pourra s'intégrer dans la caravane accompagnant cette compétition.

Article 7 : Sur les voies empruntées par le Tour de France 2021, les journaux ne pourront être annoncés, en vue de leur vente, que par leur titre, leur prix et les noms de leurs rédacteurs.

Article 8 : Toute vente ambulante de produits, denrées, articles et objets quelconques sur la voie publique sera interdite à l'extérieur des agglomérations, sur les voies empruntées par le Tour de France, le jour de son passage dans le département.

Sur les mêmes voies, à l'intérieur des agglomérations, la vente ambulante de tous produits, denrées, articles et objets quelconques ne pourra être effectuée qu'à des heures et en des lieux autorisés par l'autorité municipale.

Nonobstant toutes dispositions contraires, sera interdit, 4 heures avant le passage du Tour de France, le stationnement en vue d'effectuer des opérations de vente sur les trottoirs, allées, contre-allées, places, etc., situés en agglomérations et bordant immédiatement les voies empruntées par les concurrents.

Article 9 : Aucun débit de boissons temporaire, prévu à l'article L. 3334-2 du code de la santé publique, ne devra être autorisé sur le parcours stricto sensu de l'épreuve.

Les débits ambulants, obligatoirement assortis d'une licence, devront avoir fait l'objet d'une autorisation de stationnement sur la voie publique, que les maires ne délivreront que dans la mesure où l'emplacement choisi sera compatible avec les dispositions applicables en matière de zones protégées, et avec le bon déroulement de l'épreuve.

L'emplacement pourra être à proximité du parcours mais ne devra en aucun cas occasionner de gêne pour l'épreuve ou la circulation des spectateurs en bordure de route.

Par ailleurs, compte tenu des dangers pour l'ordre et la sécurité publics que représenterait la consommation de boissons alcooliques à l'occasion d'une manifestation qui rassemble un nombre important de spectateurs, les maires concernés recommanderont aux marchands ambulants ainsi autorisés, de ne vendre que des boissons du premier groupe, précisées à l'article L.3321-1 du code de la santé publique.

Les forces de l'ordre devront veiller strictement au respect de l'interdiction de vente des boissons des 3^e, 4^e et 5^e groupes.

Article 10 : A titre exceptionnel, les passagers des voitures officielles et des véhicules de la caravane publicitaire du Tour de France pourront, sous réserve des restrictions éventuelles édictées par l'autorité municipale, utiliser, sur la voie publique, des haut-parleurs mobiles.

Cette autorisation ne concernera que les émissions ayant pour but de diffuser des informations sportives, des consignes de sécurité pour le public ou les coureurs, des annonces de publicité commerciale, à l'exclusion de toute autre forme de communication.

Article 11 : Toute publicité par haut-parleurs effectuée par avion, hélicoptère ou aérostat sera interdite.

Article 12 : Aucun aéronef ou aérostat ne pourra survoler le Tour de France, à une hauteur inférieure à 500 mètres, sous réserve des prescriptions plus sévères imposées par l'arrêté interministériel du 10 octobre 1957 susvisé, en ce qui concerne les planchers imposés pour le survol des agglomérations urbaines et des rassemblements importants.

Les pilotes seront tenus de respecter l'ensemble des textes réglementant la circulation aérienne ; seront en particulier interdits les vols en piqué, les rase-mottes et, d'une manière générale, tout vol acrobatique.

Des dérogations préfectorales pourront être accordées dans les conditions strictement fixées par l'article 5 de l'arrêté du 10 octobre 1957 susvisé, notamment aux appareils affrétés par les sociétés de télévision nationales, mais, en aucun cas, pour des raisons publicitaires ou pour des baptêmes de l'air.

Cette interdiction de survol ne s'appliquera pas aux aires de dégagement des aérodromes, ni aux appareils appartenant à l'État ou affrétés par les services publics.

Article 13 : Les vendredi 16 et samedi 17 juillet 2021, l'accès à la voirie empruntée par le Tour de France ainsi qu'à un espace de cent mètres de chaque côté de ces voies, sera interdit à tout véhicule et à toute personne transportant ou utilisant des artifices de divertissement et d'engins pyrotechniques des catégories F1, F2, F3, T1, T2, P1, P2 ou pouvant être déversés sur la voie publique ou susceptibles d'être utilisés comme projectiles.

Article 14 : A la suite de l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 prévue aux articles L. 414-4 et R. 414-19 du code de l'environnement, l'organisateur respectera les prescriptions suivantes :

1° Dans le cadre de la lutte contre la pollution, la Caravane du Tour de France doit limiter au strict minimum, la distribution d'objets publicitaires sur les sites de :

- la Vallée du Ciron ;
- la Garonne ;
- la Vallée de l'Euille ;
- le Réseau hydrographique du Gestas
- la Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne.

2° La Caravane du Tour de France doit arrêter la distribution d'objets publicitaires au niveau de la Dordogne afin de limiter au maximum le risque de pollution.


3° La Caravane du Tour de France doit limiter au maximum les perturbations sonores lors du passage à proximité du Gestas.

Article 15 : Toute infraction aux prescriptions du présent arrêté sera constatée et poursuivie, conformément aux dispositions de l'article R. 610-5 du code pénal, sans préjudice des pénalités plus graves prévues, le cas échéant, par les lois et règlements en vigueur.

Article 16 : Le présent arrêté est publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État en Gironde. Il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 17 : Le secrétaire général de la préfecture de Gironde, la directrice de cabinet de la préfète de Gironde, la colonelle commandant le groupement de gendarmerie de la Gironde, le Président du Conseil départemental, Messieurs et Mesdames les maires du département de la Gironde cités à l'article 1, le Président de la Direction Interdépartementale des Routes Atlantiques, le directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde (SDIS 33) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Préfète



Fabienne BUCCIO

(...)

le Tour est devenu une référence. Déplacer chaque jour 2 500 véhicules, 4 500 personnes, prévoir hébergement, restauration, mécanique automobile, une intendance allant de la forme des bouquets de fleurs réservés aux vainqueurs jusqu'à la cuisson des pâtes en passant par la gestion des transferts aériens ou maritimes inspire partout, je l'ai constaté, confiance, respect et reconnaissance. De beaux atouts pour aborder les réunions de préparation.

DOCUMENT 6
Le Tour de France côté verso
30 ans d'organisation du Tour par Jean-Louis
Pagès, directeur des sites (extrait)
Kennes - 2022

Elles sont nombreuses. Les plus importantes, les fondatrices, les fondamentales sont les réunions en mairie et en préfecture. C'est d'elles que tout découle. Il y a certes le premier contact entre le directeur du Tour et l'élu qui souhaite recevoir l'épreuve (entre 220 et 250 collectivités sont candidates chaque année), mais c'est lors des réunions locales que tout se précise, tout se discute et tout se décide.

En mairie, deux phases sont nécessaires. En préfecture, pour que les choses avancent et que le calendrier soit respecté, une seule. Hormis quelques cas particuliers, en raison d'éventuels travaux, je ne prends jamais contact avec les élus locaux avant la présentation officielle du Tour. Je suis passé, anonyme, en éclaircir sur les lieux, me suis fait mon idée, ai « senti » la ville, ai transmis les informations au directeur du Tour, mais j'attends la prise de contact programmée pour échanger efficacement. Je ne veux pas être influencé, je veux comprendre la ville et ne pas écouter le discours, légitime de la part d'un élu, qui me vanterait tel boulevard, telle salle polyvalente, telle situation géographique idéale. Je préfère, une fois que la décision a été prise de retenir le site, que je sais ce qui est réalisable, que j'ai au moins une solution, rencontrer l'édile et son équipe et écouter leurs propositions. C'est une technique

(...)

Les réunions, à la base de l'organisation

La connaissance précise du terrain, être en mesure de décrire mètre par mètre, rue par rue, le périmètre du Tour de France sont des éléments déterminants de la crédibilité de l'épreuve. C'est aussi par ses qualités d'organisateur que

revendiquée qui est, pour différentes raisons, moins d'actualité aujourd'hui.

Tout commence par une prise de contact qui autorise les échanges informels, laisse du temps aux visites de terrain et me permet, surtout, de cerner la personnalité de mes interlocuteurs. Toujours programmée avant la réunion plénière prévue en mairie, elle se déroule en petit comité (maire et/ou directeur général des services, adjoint aux sports, responsable des services techniques, éventuellement police municipale ou gendarmerie locale) qui, au fil des années, à cause d'une réorganisation en mille-feuille des collectivités territoriales, s'étoffe inexorablement et complexifie les choses.

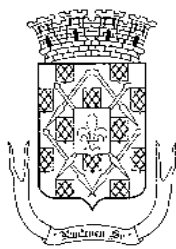
Ce moment privilégié, qui peut durer plusieurs heures, permet donc tout d'abord de mieux se connaître, d'entendre ce que l'autre a à dire, d'écouter ce qu'il pense, ce qu'il comprend ou pas et la visite de terrain, au-delà de ce qu'elle apporte d'informations concrètes, fait prendre conscience de la réalité de ce qui se déroulera en juillet. Composée idéalement de moins de dix personnes, la parole y est totalement libre, on peut tout dire, tout évoquer et envisager toutes les hypothèses, même les plus farfelues. Je m'attache, d'ailleurs, à mettre mes interlocuteurs très à l'aise en leur assurant que je ne connais rien au vélo (ce qui est vrai), que je suis arrivé là par hasard, que je suis prof d'histoire-géographie de formation et mon accent méridional fait souvent le reste. Les premières minutes de la prise de contact sont décisives et apportent la réponse à toutes ces interrogations légitimes : présentation personnelle, origine, lieu de résidence rassurent souvent. Représentant d'une organisation « parisienne », je suis et

reste provincial, donc rassurant. On se connaît alors un peu mieux...

Rapidement, on parle « boulot » et le Tour a cette spécificité que l'on se l'approprie facilement. C'est en tout cas ce que j'ai pu largement vérifier. En effet, dès qu'on évoque la logistique du Tour, les camions, les voitures et les kilomètres de barrières qu'il faut insérer dans une ville, un village, un sommet de col, un site, chacun a son idée, chacun propose, échafaude sans vraiment imaginer que tout ce barnum répond à de rigoureuses règles de mise en place. Par son côté informel, la prise de contact permet toutes les élucubrations, toutes les suppositions.

Arpenter la ville, visiter les lieux, transformer un gymnase en salle de presse, une avenue en ligne d'arrivée du Tour de France, une place en village départ du Tour a toujours eu sur moi un effet jubilatoire. Penser que, quelques mois après, ce lieu, finalement assez commun, sera au centre de l'actualité sportive mondiale, que d'une esquisse au crayon jetée sur un cahier d'écolier surgira un emballage populaire et médiatique extraordinaire a, pour moi, quelque chose d'envoûtant. Convaincu de l'effet produit sur mes interlocuteurs, sachant qu'en la circonstance, un dessin vaut mille discours, conscient de l'effet produit, je m'attache, avant les réunions plénières, plus formelles et figées, à matérialiser sur papier, sur plans, les conclusions que nous avons prises d'un commun accord sur le terrain. Et c'est toujours à partir de ce moment-là que le Tour devient réel pour les représentants locaux.

Suit la réunion officielle en mairie. Elle regroupe de beaucoup plus nombreuses personnes et services, mais, dès lors, étayée par les plans, elle ne devient qu'une présentation pure et simple de ce que nous avons convenu (...)



ARRÊTE MUNICIPAL N° 2020 / 135

3 août 2020

REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Passage de la course « Tour de France »

Lundi 31 août 2020

Le Maire de la commune de Tourrettes sur Loup,

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la Loi n°82-623 du 22 juillet 1982 et par la Loi n°83-8 du 07 janvier 1983 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-4, traitant des pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L 111-1, L 113-1, R 113-1, L 162-1 et R 162-1 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 412-26 et R.412-28, traitant du sens de circulation, le R.417-10 § 10°, R.411-25 al.3 et R.417-10 §IV, traitant de l'arrêt et du stationnement interdit sur une voie publique, spécialement désignée par arrêté, les articles R.417-12 al ½ et al 3, relatant du stationnement abusif, les articles R.411-26, R.411-28, relatant de l'inobservation par un conducteur ou usager, des indications des panneaux de signalisation, et des agents réglant la circulation ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation sur les routes, autoroutes et les textes subséquents, approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

Vu la Loi n°2017-1510 du 31 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme ;

Vu la circulaire du Préfet des Alpes-Maritimes datant du 06 novembre 2019, relative aux mesures de protection applicables pour les rassemblements de personnes dans le cadre de la posture Vigipirate « sécurité renforcée-risque attentat posture automne hiver 2019 – printemps 2020 » ;

Vu le courrier du Préfet des Alpes-Maritimes datant du 19 mai 2020 prolongeant jusqu'à nouvel ordre la posture Vigipirate « automne hiver 2019 – printemps 2020 » ;

Considérant que l'épreuve cycliste du Tour de France 2020 se déroulera en traversant la commune, le lundi 31 août 2020, par son passage prévu entre 11h00 et 13h30 (durée estimative), il est donc nécessaire et obligatoire que la RD2210 soit libre de tout stationnement, afin de préparer les lieux comme il se doit ;

Considérant que l'intense présence de visiteurs et d'usagers liés à cette manifestation, sa préparation et son déroulement exigent que des mesures soient prises pour réglementer le stationnement et la circulation dans le but d'organiser et de réaliser l'événement dans les meilleures conditions sécuritaires possibles ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera formellement interdit des deux côtés de la chaussée, sur la RD2210, dans la totalité de la traversée de la commune, le lundi 31 août 2020 de 10h30 à 13h30 (durée estimative), lors de la 3^e étape du Tour de France 2020.

Article 2 : La circulation sera strictement interdite sur la RD2210 entre Vence et Pont du Loup lors du passage de la course le lundi 31 août 2020, celle-ci bénéficiant d'une priorité de passage, entre 11h00 et 13h30 (durée estimative). En conséquence, à partir de l'élément « ouverture de route » de l'escorte motocycliste et jusqu'au passage de la voiture balai, la course sera prioritaire par rapport au reste du trafic. Le non-respect de cette directive ne pourra engager la responsabilité du service d'ordre en cas d'incident ou d'accident.

Article 3 : Les véhicules en stationnement gênant, contrevenant aux dispositions des articles précédents, seront enlevés aux frais des contrevenants par les soins de la fourrière ou d'un garage requis par la municipalité.

Article 4 : La signalisation réglementaire correspondant aux articles précédents sera placée et identifiable conformément à la réglementation.

Article 5 : Les véhicules d'intérêt général prioritaire (véhicules des services de police, de gendarmerie, de lutte contre l'incendie, d'intervention des unités mobiles hospitalières, de la sécurité civile), sous réserve de l'accord au cas par cas de la Gendarmerie Nationale, ne seront pas soumis à cette fermeture.

Article 5 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi en vigueur par la Gendarmerie Nationale et la Police Municipale.

Article 6 : Conformément à l'Article R.421-1 du Code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 7 : Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des arrêtés du Maire et une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes
- Monsieur Dalcher, 1^{er} Adjoint
- Monsieur Moncho, Adjoint à la sécurité
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Roquefort les Pins, cob.roquefort-les-pins@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'incendie et de Secours, contact@sdis06.fr
- Direction Envinet, n.cohier@agglo-casa.fr et envinet@agglo-casa.fr
- Responsable service distribution de la Poste, laurent.dubois@laposte.fr
- Monsieur le Chef de la Subdivision départementale d'aménagement Littoral Ouest Antibes, p.morin@departement06.fr
- Messieurs les agents de la Police Municipale, police@tsl06.com

Fait à Tournettes sur Loup, le lundi 03 août 2020

Le Maire

Frédéric POMA